

## Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska

# Mémoire

Présenté lundi le 12 février à 14.30 hre par Serge Labrie

Bonjour, je me présente. Je suis Serge Labrie résidant de Lévis, arrondissement Desjardins, plus particulièrement du quartier des oiseaux, dans le secteur est de la ville de Lévis ( donc à moins de 5 km du projet). Je suis travailleur social de formation et employé depuis plus de 30 ans pour les Centres jeunesse Chaudière Appalaches. Depuis 5 ans, j'assume des fonctions de directeur général d'un organisme qui aide des jeunes décrocheurs à intégrer le marché du travail. Je suis un citoyen impliqué dans mon milieu. J'ai été et je suis encore membre de différents conseils d'administration d'organismes et de fondations. J'ai aussi une expérience syndicale ayant été pendant quelques années président de mon syndicat et secrétaire général de la Fédération des professionnels de la Csn.

Tout d'abord je dois dire que j'ai suivi avec attention l'épopée Rabaska et ce depuis le tout début. J'ai fait mes devoirs de citoyens et lu ce qui était écrit sur le sujet. Mon passé professionnel et syndical m'a toujours appris à ne pas avoir peur des débats, de la confrontation et de la revendication, ils enrichissent les projets. Je tiens donc à saluer l'effort et les convictions de toutes ces personnes qui s'impliquent, argumentent et se compromettent souvent dans des contextes difficiles et ce, au service de leurs convictions. Mon humble propos de citoyen portera particulièrement sur la notion d'acceptabilité sociale.

Comment ça se définit l'acceptabilité sociale. Je ne suis pas un expert et je n'engage que ma vision personnelle. Les sociologues, philosophes, avocats et spécialistes en environnement ont sûrement déjà eu l'occasion de débattre de cette question et peut être que les dépôts de mémoire nous donneront l'occasion de mieux saisir l'interprétation qu'ils pourraient en faire. Pour ma part, même si j'ai occasionnellement retrouvé ce mot dans certains écrits ou discours antérieurement, il a davantage été consacré depuis que le discours environnemental a pris de l'importance. Le législateur, dans sa loi sur le développement durable lui a donné une prépondérance. Un projet à impact environnemental doit faire l'objet d'acceptation sociale. On peut présumer que le législateur, conscient du fait que tout projet de

développement comporte ses irritants, souhaitait la plus large harmonie, le plus large consensus acceptable des différents environnements liés et impactés par ces projets. Définir ce qui est acceptable est déjà très subjectif et dépend de l'importance que chacun accorde à certaines variables. Tous seront cependant d'accord pour s'entendre que les aspects reliés à la sécurité sont déterminants et sont à l'avant plan de l'acceptabilité d'un projet. Je pense donc, et je suis sûr, que les instances actuelles auront des préoccupations particulières prépondérantes pour les aspects du projet reliés à cette notion. La conjugaison du mot **acceptabilité** au mot **sociale** rend l'exercice de définition encore plus difficile et nettement plus subjectif. Cela nous conduit directement à une qualification des valeurs de chacun mais encore plus particulièrement à une définition plus précise des ensembles impliqués et là aussi on entre dans le domaine de l'arbitraire et de l'arbitrable. Il y a bien sur les *résidents de proximité*, ceux qui vont vivre quotidiennement les impacts du projet, *les environnants*, ceux qui pourraient être potentiellement et occasionnellement touchés, *les bénéficiaires* qui ne sont pas directement touchés mais qui vont bénéficier de retombées, et dans ce groupe il y a les retombées directes, indirectes, locales, provinciales, nord-américaines et planétaires. De multiples autres catégories et sous-catégories pourraient se rajouter au fil de définitions plus pointues des avantages et inconvénients. Il faudrait ensuite quantifier et donner une valeur à chacun des avantages et des inconvénients et pondérer le tout en fonction de l'impact numérique quantitatif et qualitatif des sous groupe impliqués. J'y renonce.

Moi je n'en tire qu'une conclusion : nous sommes dans ce dossier dans le domaine du subjectif, et assurément les points de vue reposent en grand partie sur l'arbitraire. Par exemple je peux trouver exagéré les arguments de certains opposants qui axent leur intervention sur les préjudices reliés à la perte de jouissance de leur vue sur le fleuve et ces même opposants peuvent trouver exagéré l'importance que j'accorde aux retombées du projet. Les positions des purs et durs des deux clans ont peu de chances de changer mais le croisement des épées au cours du duel provoquera des étincelles qui continueront à nous éclairer. Autant les opposants que les appuyants d'un projet le définiront selon leurs perceptions et assurément à leur avantage. Mon

propos sera donc assurément biaisé, biaisé par mes valeurs, mon vécu et ma compréhension des arguments.

Le projet n'est pas bien accepté par les résidants de proximité. C'est normal, qui accepterait qu'une industrie lourde s'installe dans sa cour. Est-ce qu'il devient non acceptable socialement pour autant ? Je crois que non. S'il passe la rampe des critères de sécurité, il peut s'agir d'un projet acceptable principalement à cause des retombées pour l'ensemble des citoyens. Les retombées directes et indirectes d'un projet de 840 millions ( emplois, taxes, réduction des Ges, sécurité de l'approvisionnement , effet de levier économique ) compensent, à mon avis, les irritants.

Pour moi qui a œuvré depuis plus de 30 ans dans la misère et la pauvreté, c'est un aspect peu documenté et peu souligné qui m'interpelle davantage .Mon acceptabilité sociale du projet, ma vision subjective du projet repose sur l'impact qu'aura ce projet auprès du plus grand nombre de personnes. Ce projet fait mal et a ses irritants, comment peut-on s'organiser pour qu'il fasse le moins mal possible et qu'il compense socialement les inconvénients qu'il cause. Certaines données quantifiables indiquent des pistes: le nombre d'emploi à l'implantation, les emplois futurs, la synergie pour la création d'entreprise liées au Gnl, la consolidation du tissu économique, les retombées en taxes significatives. Il y a cependant un aspect des retombées peu documenté et peu entendu à date. J'appellerais ça l'impact philanthropique d'une entreprise de grande envergure. J'ai toujours travaillé dans la misère et je connais bien ce milieu. Au delà de la mission de chacun des organismes qui travaillent à soulager la misère sociale, il y a une constance : leur recherche de financement. Qu'ils s'appellent : Fondations de l'Hôtel Dieu de Lévis, du Clsc ou des Centres jeunesse, des maladies du cœur, du rein ou du foie, du Patro de Lévis, du Comptoir Le Grenier, de Centraide, qu'ils s'appellent Optimistes, Lions ou Rotary , tout ce monde sollicite pour une juste cause, sa cause. Il manque rarement de sollicitateurs, il manque de joueurs et souvent de grands joueurs. Vous pouvez lancer d'interminables campagnes à coup à de 5 \$, elles ont leur rôle et leur importance et mobilisent beaucoup d'énergie mais un don unique de 100 000 \$, un don du calibre de ces entreprises, équivaut à 20 000

donateurs. Il n'y a jamais assez de grands donateurs, tous les responsables de campagne de financement le diront. Les dons de ces grands joueurs lanceront les campagnes, galvaniseront les troupes et auront un effet d'entraînement sur l'ensemble de leur campagne. Dans l'année qui vient de s'écouler, Ultramar a acheté pour un million de dollars un terrain qu'elle a cédé à la communauté pour en faire un parc, cela équivaut à 200 000 donateurs de 5 \$ (la population de Lévis est de 120 000 citoyens), le mouvement Desjardins et ses caisses affiliées ont allongé un don de 700 000 \$ , dans la campagne de reconstruction du Patro de Lévis , 140 000 donateurs. Quand on lit les journaux de Montréal, on s'étonne à chaque fois des résultats de grandes campagnes de levée de fonds. Un hôpital a récolté 4 millions, un autre 6 et ces exemples se multiplient par dizaines. Bien sur , notre réalité lévisienne est très différente et outre Desjardins, notre ville n'abrite pas de sièges sociaux et très peu d'entreprises de grand gabarit mais quand on a la chance d'en avoir, il faut savoir en profiter.

L'implantation d'un méga projet n'assure en rien ces retombées philanthropiques mais on peut tout de même émettre l'hypothèse qu'une entreprise de cette envergure qui s'implante avec les irritants inhérents à son projet souhaitera développer un climat harmonieux de cohabitation avec son environnement. Il faut miser sur cette retombée sociale. Il faudra les amener à se compromettre et ainsi rétablir progressivement une harmonie dans un milieu qu'ils auront perturbé.

Il n'y aura pas de protocole dûment signé mais les attentes seront réelles et deviennent, à ce titre, une composante signifiante de l'acceptabilité sociale du projet.

## Conclusion

Je suis favorable principalement pour le développement économique et les retombées. Pour redistribuer la richesse, il faut la créer

Je n'ai pas à vivre les irritants immédiats et je compatis avec les personnes directement concernées. Vous avez à les apprécier, les analyser dans leur globalité principalement au niveau de leurs aspects sécuritaires. Vous me semblez très intelligents, intéressés et j'ai pleinement confiance en votre processus.

Si le projet traverse les exigences réglementaires et obtient toutes les autorisations nécessaires, jamais tous les irritants ne pourront être aplanis mais des compensations peuvent adoucir certains de ces irritants.

Les retombées du projet sont significatives particulièrement au niveau des taxes. Il y a en soi un cadeau important pour la ville. Un montant net qui pourra être affecté aux besoins ultérieurs de la ville et qui améliorera ainsi la qualité de vie de ses citoyens. Mais la ville n'est pas un important bailleur de fonds pour les organismes du milieu.

Dans une perspective de réduire les effets des irritants incontournables du projet et par conséquent de jouer un rôle de bon citoyen, Rabaska pourrait donc faire un cadeau à la communauté : la mise sur pied d'un **Fonds de retombées sociales**. Ce **Fonds** capitalisé à la hauteur de 3 millions aurait des retombées permanentes pour la communauté. Rabaska pourrait y aller avec une mise de fonds de 1 million capitalisé sur 5 ans et pourrait jouer un rôle de levier pour intéresser d'autres entreprises du même type ( Ultramar, Aim... les fournisseurs de Rabaska durant la construction). À terme ( 5 ans) le **Fonds** devrait totaliser 3 millions de dollars et pourrait donc générer des retombées en intérêts de plus de 200 000 \$ annuellement sans jamais affecter le capital. Ces retombées pourraient bénéficier autant à des organismes sociaux qu'environnementaux.

Il ne s'agit pas d'une idée nouvelle puisqu'elle existe déjà ailleurs, même M. Cadrin du Giram en avait déjà parlé.

À titre de président de la Commission, vous avez régulièrement souligné votre grande sensibilité à l'acceptation sociale du projet. Le pas dans ma cour a maintenant droit de cité au Québec et tous les projets lourds font l'objet de contestation. C'est de bonne guerre et souvent même utile pour les projets mais si dans tous ces projets l'acceptabilité sociale était une condition sine qua non, le Québec reculerait de vingt ans en arrière. Ma modeste réflexion souhaitait vous diriger vers une piste qui sans aucun doute ne donnera pas ses lettres de noblesse à l'acceptation sociale du projet mais qui pourrait néanmoins jouer un rôle dans la balance des avantages et des inconvénients.